

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. WILLIAM COSGROVE, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE  
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT PIERRE-LAPORTE  
ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 4

---

Séance tenue le 12 décembre 2005  
À l'Hôtel des Gouverneurs, salle Argenson  
3030, boulevard Laurier  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

DISCOURS D'OUVERTURE ..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MOBILISATION SAUVONS L'AGORA D'LA NOYADE, Mme Julie Graff..... 4

Mme MARIE-ÈVE MARTEL ..... 10

ACCÈS ST-LAURENT-BEAUPORT, M. Daniel Guay, M. Yvan Robitaille, M. Jean Cloutier.... 18

GROUPE OCÉAN INC., M. Régis Cauchon..... 26

BUNGE DU CANADA, M. Conrad Desnoyers ..... 31

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY, Mme Odette Mercier ..... 34

Mme MARGARET F. DELISLE ..... 38

MOT DE LA FIN ..... 43

---

**19 h 5 – DÉBUT DE L'AUDIENCE**

**LE PRÉSIDENT :**

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à l'ouverture de cette deuxième partie de l'audience portant sur le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec.

10 Mon nom est William Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, plus communément appelé le BAPE. Je préside cette commission d'enquête et je suis assisté par mon collègue, monsieur John Haemmerli, membre du BAPE.

15 Je vous rappelle qu'à la suite du mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE le 14 octobre 2005, le projet d'aménagement du boulevard Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec que nous avons examiné ensemble, le 14 et le 15 novembre dernier, est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

20 J'aimerais tout d'abord vous présenter les membres de l'équipe en appui à la commission. D'abord à ma gauche et votre droite, madame Édith Bourque et monsieur... excusez-moi, Stéphanie Dufresne – Édith Bourque est assise devant moi – et monsieur Jean Roberge qui sont les analystes. Ils supportent la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

25 Sont présents en arrière de la salle, madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission, et monsieur Jean-Sébastien Fillion qui est conseiller en communications et responsable des relations avec les citoyens et les médias.

30 L'organisation technique des séances publiques de la commission est sous la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux. Le responsable est monsieur Richard Grenier, à la table ici, et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie.

35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit lors des séances publiques de la deuxième partie est enregistré et sténographié. Madame Line Perreault que vous voyez ici à la table en avant assure la sténographie. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine. Et je vais rappeler à ceux qui interviennent de s'il vous plaît vous nommer afin que madame Perreault puisse noter dans sa transcription qui est-ce que c'est qui parle.

40 L'objectif de la deuxième partie de l'audience est de recevoir vos opinions sur ce projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain entre le pont et la côte de l'Église à Québec.

45 Lors des séances de la première partie, tenues dans cette même salle en novembre, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes-ressources. Il y avait plusieurs questions qui ont été posées. Depuis la fin de la première partie de l'audience, plusieurs réponses attendues ont été déposées à la commission et ont été rendues publiques sur notre site Internet.

50 Vous allez constater que la réponse la Société Irving sur l'emplacement du pipeline dans le chemin du Foulon fait référence à un plan que la Société veut conserver confidentiel. La commission ne considère pas que ce document est essentiel à la compréhension de leur réponse et donc, ne rendra pas ce plan public.

55 La commission a demandé à la Commission de la Capitale nationale le dépôt du budget détaillé dont ils avaient parlé en première partie. La Commission de la Capitale nationale n'a pas déposé ce document, mais elle a plutôt fourni un sommaire du budget avec quelques détails, qu'ils nous demandent de conserver confidentiel.

60 À ce propos, la commission du BAPE donnera les suites appropriées à cette demande. Elle rendra sa décision après cette deuxième partie d'audience en rendant public entièrement ou partiellement ce document ou en le conservant sous le sceau de la confidentialité. Cette décision sera rendue publique et déposée au même titre que tous les documents déposés dans le cadre de cette audience publique.

65 Finalement, la Ville de Québec a déposé, vendredi le 10 décembre, une étude qui décrit les impacts de la reconstruction du boulevard Champlain, sur la réfection du réseau d'égouts et sur le programme de contrôle des débordements. Ce document questionne la possibilité de réaliser le projet tel que présenté et dans les délais souhaités.

75 Afin d'éclairer la situation au bénéfice de tous les participants, la commission a choisi de tenir une séance publique spéciale ici même demain après-midi à 14 h. Elle a convoqué à cette séance la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les participants sont donc évidemment invités et auront la possibilité d'ajouter leurs questions à celles de la commission.

80 Par la suite, et compte tenu de la quantité d'information déposée depuis la première partie de l'audience publique, la commission accordera aux participants la possibilité de soumettre, par écrit, des préoccupations jusqu'au 4 janvier 2006. Donc, pour ceux qui vont présenter des mémoires ce soir, s'il y a des informations supplémentaires qui sortent et que vous voulez commenter, vous pouvez le faire jusqu'au 4 janvier.

85 Ce soir, la commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. Des mémoires ont été déposés auprès de la commission la semaine dernière et plusieurs ont choisi de les présenter ce soir et demain soir. L'ordre d'inscription déjà préétabli détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire.

90 La commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est trop long, pour le bénéfice de la salle, il est suggéré d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que nous ayons le temps d'échanger avec vous. Je compte sur votre discipline, surtout les premiers intervenants, afin que le temps puisse être réparti équitablement.

95 À la fin de chaque présentation, mon collègue ou moi nous permettrons d'échanger avec la ou les personnes qui présenteront. Nos questions visent à éclaircir certains points de vue et à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation. Soyez à l'aise, ce n'est pas un interrogatoire. Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas une faute. Un non, c'est une réponse comme un oui.

100 Toute personne peut nous faire part de son opinion, même si elle n'a pas déposé de mémoire. En fait, il y en a quelques-uns qui ont signifié leur intention à faire une présentation et qui n'ont pas déposé de mémoire. D'autres personnes qui veulent faire de même n'ont qu'à s'inscrire auprès de monsieur Fillion en arrière de la salle.

105 Je tiens à souligner que la commission est indépendante et qu'elle est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue. Il importe donc de bien étayer vos propos. La commission ne fait pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre un projet. Elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Allez-y en toute confiance.

115 Tous les mémoires déposés à la commission sont lus et relus. Si un mémoire déposé n'est pas présenté ce soir ou demain soir, il est pris en considération par la commission au même titre que ceux qui ont été présentés.

120 Vous avez remarqué qu'en regard du déroulement de la deuxième partie de l'audience, il n'y a pas de table ici, comme la dernière fois, pour le promoteur, ni les personnes-ressources. La table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui veulent s'exprimer devant la commission. La séance est bien sûr ouverte à tous, le promoteur et les personnes-ressources qui le désirent sont les bienvenus et il y en a quelques-uns qui sont avec nous ce soir.

125 En ce qui concerne les règlements élémentaires de la procédure, tout comme à la première partie de l'audience, on insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-entend que d'autres peuvent également le faire et que des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires.

130 La commission recherche l'argumentation, il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la commission à qui revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et à la suite de son analyse de donner son avis dans son rapport.

135 La procédure du BAPE prévoit que les participants, incluant le promoteur et les  
personnes-ressources, s'ils sont dans la salle, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à  
la rectification des faits à la fin de la séance. Cette rectification des faits n'est pas un débat  
d'opinions, chacun, comme je l'ai dit, a droit à la sienne. Ça consiste plutôt à préciser ou à  
rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisées ou qui ont servi d'appui à la  
présentation d'un ou de plusieurs participants qui n'apparaissent pas exacts.

140 Pour exercer ce droit de rectification, il faut s'inscrire au registre à l'arrière de la salle  
encore avec monsieur Fillion.

145 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir  
les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons  
déposé à l'arrière des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de  
satisfaction ou d'insatisfaction vis-à-vis nos services.

150 Je vous rappelle également qu'il n'est pas permis de fumer dans la salle et je vous  
demande de bien vouloir fermer vos cellulaires.

Nous allons débiter la présentation des mémoires. La première sur notre liste, est la  
Ville de Québec. Je ne sais pas, monsieur Des Rivières si vous avez une présentation à faire?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

155 Bonsoir. Je pense que les éléments qu'on souhaite discuter seront discutés demain  
après-midi dans le cadre de la séance à 14 h. Alors, je pense qu'à ce moment-là, on pourra faire  
le tour, là, des préoccupations qu'on vous a transmises vendredi dans le document... dans la  
lettre dont vous avez fait référence tout à l'heure.

**LE PRÉSIDENT :**

160 Merci beaucoup. Et donc, pour la mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade, madame  
Julie Graff. S'il vous plaît, madame Graff.

**Mme JULIE GRAFF :**

Bonsoir.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame Graff.

**Mme JULIE GRAFF :**

175 Bonsoir. Ça été un petit peu vite, un petit peu plus vite que je m'attendais. Je ne suis  
pas tout à fait prête, je suis désolée.

180 Alors, comme notre mémoire n'est pas très long, je pense que la meilleure chose qui serait à faire ce serait de le lire, peut-être pas complètement en entier, mais quand même les grandes lignes, les lignes principales.

185 Mon nom est Julie Graff, je suis coordonnatrice et instigatrice de la mobilisation pour sauver l'Agora à Québec et j'aimerais présenter... c'est avec plaisir que je présente le mémoire La Promenade Samuel-De Champlain, est-ce que j'y vais?

**«Alors, la mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade...»**

**(Lecture du mémoire)**

190

**«... avec les promoteurs, les personnes-ressources et la population.»**

195 Lors de cette audience publique, c'est notre première intervention à une audience publique et je dois vous dire qu'on est vraiment agréablement surpris de voir les résultats. On a assisté à tous... presque à toutes les rencontres d'informations et on a vu les changements qui ont été apportés selon les points de vue qui ont été... ce qui a été suggéré de la population, donc c'est vraiment encourageant.

**«Nous sommes très heureux aussi... »**

200

**(Lecture du mémoire)**

**«... la Promenade Samuel-De Champlain, j'y vais.»**

205 Alors, le premier point qui a retenu notre attention, c'est vraiment au niveau de l'environnement, son impact sur ce que les gens vont... la vision des gens, la vision de ce qu'ils vont avoir de ce projet. Donc :

**«Une vision de développement durable pour la population...»**

210

**(Lecture du mémoire)**

**«... en traitant tous les sols à un critère A.»**

215 Alors là, à ce moment-là, on parlait de la décontamination.

220 Alors, nous avons reçu des réponses du promoteur et ça allait plutôt dans un sens de sauver quelque chose comme 5 M \$ pour diverses raisons, le marais... bref nous, dans le mémoire, c'est indiqué un petit peu plus clairement, mais dans le fond ça revient à dire 5 M \$ si on calcule la moitié, c'est peut-être la moitié des frais d'aménagement à ce point fixe du terrain, mais quand on calcule 5 M \$ sur 70 M \$ sur ce que la vision des gens vont avoir, quand on dit que c'est un lieu écologique.

225 On dit : «N'y a-t-il pas lieu de rappeler le fait qu'on appelle cette zone «pôle écologique» ou  
«vaste zone écologique»? L'attrait d'un site écologique ne perd-il pas tout son charme sachant  
qu'il est contaminé.

230 Donc là, présentement d'après ce qu'on a entendu, ça ne serait pas tout à fait  
décontaminé à 100 % et je pense... nous, d'après... notre point de vue, ça devrait être fait  
davantage, on a même suggéré d'apporter, de jumeler ce point de vue sur... amener, pardon,  
peut-être un point de vue éducatif. Alors :

**«De plus, nous estimons que la CCNQ... »**

235 **(Lecture du mémoire)**

**«... ainsi que son impact sur l'environnement.»**

240 Donc, à ce moment-là, il y aurait un critère éducatif dans tout ce qui a été fait, ça  
améliorerait le point de vue de la population aussi.

**«Ainsi, nous sommes d'avis...**

245 **(Lecture du mémoire)**

**«... développement durable de notre environnement.»**

L'autre point de vue, c'est l'accès à la Promenade Samuel-De Champlain. Alors :

250 **«Présentement sans l'utilisation d'une voiture...**

**(Lecture du mémoire)**

**«... en moyenne autant de personnes que 40 voitures.»**

255  
260 Donc, c'est un point de vue très intéressant et on a été agréablement surpris. Je ne  
résumerai pas tout ce qui est indiqué dans le mémoire, mais en... je veux dire, je ne dirai pas tout  
ce qui est dans le mémoire, mais en résumé, on a été vraiment agréablement surpris de voir ce  
qui avait déjà été pensé à ce niveau-là et on désire... nous souhaitons fortement que cette  
réflexion donne des résultats concrets lorsque...

265 À l'audience publique, il a été mentionné qu'il pourrait y avoir un circuit qui partirait du  
Vieux-Port de Québec, qui longerait la Promenade Samuel-De Champlain pour remonter vers  
l'aquarium, ce qui pourrait être un plus aussi, aller vers les centres d'achat et redescendre.  
Donc, ça serait un circuit intéressant à regarder.



Et le troisième point et le dernier point sur lequel, nous, on trouve qu'on devrait se pencher davantage, c'est : la Promenade Samuel-De Champlain, pourquoi est-ce que j'y vais? Alors :

270

**«Il faut se poser la question... »**

**(Lecture du mémoire)**

275

**«... afin de les rendre disponibles moyennant des frais de location.»**

J'ai contacté monsieur Pavillard justement à Lausanne, au Département des parcs et il était déjà très ouvert à partager leur expertise si jamais on en a besoin. Alors :

280

**«Rappelons-le, nous avons déjà des espaces... »**

**(Lecture du mémoire)**

285

**«... l'envie d'y aller. Soyons innovateurs!»**

Alors, ça complète notre présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

290

Merci, madame Graff. Je crois que votre organisation est composée de gens d'un peu partout au Québec et dans la région de Québec même, Québec métropolitain, si vous voulez, vous avez combien de membres?

**Mme JULIE GRAFF :**

295

De membres, nous, on n'a pas de membres... on n'a pas de carte de membre, on a des membres qu'on pourrait dire actifs à certaines périodes, c'est selon les besoins. C'est plutôt des gens qui sont réceptifs et qui veulent se battre pour cette cause-là qui nous contactent et selon les besoins, donc comme, par exemple, notre graphiste habite Montréal, c'est lui qui a fait notre site Web.

300

Il faut dire aussi, quand on parle de l'exode des jeunes, trois de nos membres actifs se sont exilés de la ville de Québec à l'intérieur de moins d'un an, nous avons le docteur Estelle Chamoux qui était biologiste ici à Québec, docteur au CHUL, qui a maintenant un emploi à Sherbrooke comme professeur à l'Université de Sherbrooke.

305

La personne qui était notre *master* informatique est maintenant... a trouvé un emploi à Joliette. Donc, il y a beaucoup de mouvements, mais vraiment on garde contact avec Internet, ça a été un de nos gros outils de travail.

310

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Vous ne l'avez pas répété lors de votre présentation, mais dans votre mémoire, vous parlez d'une décontamination optimale.

315

**Mme JULIE GRAFF :**

Oui.

320

**LE PRÉSIDENT :**

Et je me demandais, est-ce que vous pouvez nous définir qu'est-ce que ça serait une décontamination optimale?

325

**Mme JULIE GRAFF :**

Bien, je vais vous dire, c'est sûr que je ne suis pas experte, je peux vous répondre selon les renseignements qu'on a obtenus avec cette consultation et avec les questions donc que j'ai posées à certaines personnes.

330

Je crois que la décontamination optimale, ce n'est pas nécessairement qu'elle soit à zéro, mais qu'elle donne la possibilité de se rendre, parce que de ce que j'ai entendu dire, donc le sol travaille toujours et ce serait de faire en sorte que le sol se rende au niveau... si on nous indique que le niveau du... les critères A a tel, tel, tel... doit arriver à tel niveau, bien c'est de faire en sorte qu'on se rende là. Si c'est possible de le faire, pourquoi ne pas le faire?

335

Moi, je ne suis pas experte, c'est sûr, dans la décontamination, mais ce que je peux vous dire, c'est que quand quelque chose est possible puis que c'est un projet à long terme, c'est un projet développement durable puis qu'on parle d'environnement, bien qu'on se rende où est-ce qu'on peut aller et peut-être même viser encore plus. Donc moi, c'est dans cette optique-là que je défends ce point.

340

**LE PRÉSIDENT :**

345

Merci, monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Je vais juste revenir sur la question précédente du président, quand vous dites : «Nos commentaires se limiteront à des opinions et suggestions provenant d'une population intéressée à maximiser tout nouveau projet d'aménagement», ça représente qui?

350

**Mme JULIE GRAFF :**

355

Pardon?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

360 Ça représente qui cette population? Vous savez, on aime ça se faire une tête, là, comprendre d'où viennent les opinions...

**Mme JULIE GRAFF :**

365 D'accord, d'accord. Bien, en gros c'est les personnes les plus actives, là, au niveau de la mobilisation, donc à se parler puis même encore, ça déborde, il y a des gens qu'on côtoie qui débattent justement des projets qui se passent, là, présentement... pas nécessairement des projets, mais des... qui sont impliqués au niveau de l'aménagement du littoral.

370 Ce ne sont pas nécessairement des membres de la mobilisation, c'est des gens qu'on côtoie quand même... tout de même activement, mais quand on parle de nous, notre point de vue, c'est vraiment le point de vue des gens les plus actifs et ce qu'on retire en général des discussions entre nous.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

375 Merci, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

380 Merci, madame Graff.

**Mme JULIE GRAFF :**

385 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

390 Donc, monsieur Denis Larouche, s'il vous plaît. Monsieur Larouche n'est pas présent. Madame Marie-Ève Martel. Bonsoir, madame Martel.

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

395 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

400 Vous permettez?

Bonsoir, messieurs les commissaires, bonsoir également aux membres de votre équipe. Permettez-moi de me présenter, vous savez que mon nom est Marie-Ève Martel, je suis d'abord  
405 une citoyenne de Québec qui demeure dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery. J'ai choisi de m'y installer avec mon conjoint il y a quelques années. Je suis revenue vivre à Sainte-Foy après y avoir grandi.

Cette situation est le fruit davantage d'un concours de circonstances que la résultante de  
410 l'amour que je porterais à l'ancienne ville de Sainte-Foy. J'ai grandi dans une famille modeste, dans un secteur non moins modeste à quelques pas d'ici. Je n'ai pas de bons souvenirs de cette période et en partie parce que la vie n'y était pas stimulante et agréable pour une enfant bénéficiant de peu de ressources financières.

J'ai grandi vraiment très près d'ici. À vélo, j'aurais pu cependant facilement me rendre  
415 sur le bord du fleuve jusqu'à l'éventuelle Promenade Samuel-De Champlain pour quelques heures agréables, j'imagine.

Si je n'ai pas de sentiments particuliers pour Sainte-Foy, j'adore Québec que j'ai d'abord  
420 arpentée tout autant que sa région en auto avec mes parents puis en vélo lorsque j'étais adolescente et que je connais maintenant à partir du fleuve. Je suis également, actuellement, une usagère privilégiée du fleuve Saint-Laurent.

Après avoir été initiée à la voile très jeune, j'ai eu l'occasion de faire de la voile de  
425 plaisance assez régulièrement depuis 1981. Je faisais de la voile sur le fleuve Saint-Laurent en face de Québec. Depuis 94, j'ai moi-même un voilier de dimension modeste qui me permet tout de même de parcourir de grandes distances sur l'eau à partir de Québec et de satisfaire mon goût des grands espaces. J'adore Québec, j'adore le fleuve.

Pour préparer le présent mémoire, j'ai lu plusieurs documents donc certains d'urbanisme.  
430 Je n'étais pas familière jusqu'ici avec ce type d'ouvrages et j'ai été intriguée par l'usage qu'on y avait des mots «symbole» et «élément identitaire».

J'ai tenté de rejoindre le Service d'urbanisme de la Ville de Québec, sans succès,  
435 probablement parce qu'ils étaient au forum de Montréal sur Kyoto, le Protocole de Kyoto, et je ne suis donc pas certaine de mon interprétation de ces mots, mais je crois que l'on peut dire que davantage que le pont de Québec et davantage que l'Île-d'Orléans, le fleuve Saint-Laurent, dans son parcours entre les deux éléments que je viens juste de mentionner, est le symbole par excellence de la ville de Québec, pour moi.

Lorsque je pense à Québec, je vois une falaise dont la base plonge dans l'eau du fleuve,  
440 je vois le fleuve, une rivière, puis l'estuaire, le bras de mer et Québec représentée par la Pointe-à-Carcy, sur le coin. Et lorsque cette image me vient à l'esprit, je me sens concernée personnellement. Je me demande si c'est à cette expérience que font référence les urbanistes lorsqu'ils emploient l'expression «élément identitaire»  
445

450 J'ai ressenti, en tout cas, le besoin de vous parler du rapport que j'entretiens avec le fleuve pour me présenter, pour vous décliner mon identité. Vous avez sûrement compris que j'adore Québec et son fleuve et que lorsque je travaille à le mettre en valeur, c'est d'abord par respect pour moi.

455 J'ai une maîtrise en sciences de l'activité physique de l'Université Laval et une scolarité de doctorat de l'Université d'Ottawa sans le même domaine. J'ai travaillé quelques années comme chercheur en service social et je gagne maintenant ma vie en faisant de la conception de projets dans la communauté. Je le fais également bénévolement durant mes loisirs. C'est comme ça que j'ai mis sur pied, avec des compagnes, il y a quelques années, un organisme original de voile féminine dans la région de Québec.

460 Comme nous bénéficions, dans la région, d'un plan d'eau extraordinaire et que ce groupe a l'audace de prendre les devants, nous visons de devenir la référence en matière de voile féminine au Québec.

465 Maintenant, voilà ce que je suis venue vous dire. Croyant au départ que le promoteur voulait redonner le fleuve aux Québécois, j'ai d'abord pensé vous communiquer ma compréhension d'une démarche collective d'appropriation, vous préciser quelques moyens pour soutenir l'appropriation de leur fleuve par les citoyens de Québec et par ceux de la région pour vous spécifier ensuite quel genre d'aménagements et d'installations seraient nécessaires pour atteindre ce but.

470 Je comptais alors ainsi répondre à l'invitation que vous lanciez aux citoyens de s'exprimer et de bonifier le projet. Comme Cournoyer, Boulet-Clément et Bouchard du Bureau de consultations publiques mis sur pied par la CCNQ, l'ont fait dans leur rapport en 2001, je vous aurais alors parlé d'activités de plein air variées en toutes saisons afin que les citoyens deviennent amoureux du fleuve.

475 Je vous aurais parlé de consentir un effort spécial pour tenir des activités hivernales, de la priorité à accorder aux activités nautiques, aquatique et riveraines, de l'importance de bonifier le milieu afin d'en faire un milieu vivant et habité et de l'importance de prévoir des accès au plan d'eau et aux plages.

480 J'aurais eu plaisir à développer, pour vous, ma vision de ce que ce lieu pourrait être eu égard aux impératifs de développement de la ville de Québec et de sa région. Je suis plutôt venue vous dire que le promoteur m'a trompée avec son slogan et pire, avec son projet.

485 L'analyse à laquelle je me suis livrée au cours des dernières semaines et que j'ai déposée – vous pourrez conférer... voir l'annexe 3 – me démontre que le promoteur ne redonne pas le fleuve aux Québécois ou plutôt oui, mais pas de la manière dont Cournoyer, Boulet-Clément et Bouchard ainsi que la plupart des personnes qui s'étaient présentées à eux en 2000, additionnées de plusieurs des citoyens qui sont venus questionner le promoteur il y a quelques semaines et moi comprenons ce projet. Peut-être faites-vous partie de ces gens vous-même.

490

Et pourtant, ce faisant, le promoteur accomplit sa mission en mettant à contribution son expertise et ses ressources comme il en a reçu le mandat du gouvernement du Québec. Alors, j'aurais beau m'évertuer à lui suggérer des modifications et même à lui marteler ces modifications pour que son projet réponde aux besoins des citoyens, ce n'est pas dans son mandat de les prendre en compte et il ne devrait ni ne pourrait le faire.

Brièvement, le promoteur est un spécialiste de l'architecture et de l'aménagement paysager, le seul type de commentaires qu'il pourra prendre en considération sont de l'ordre d'ajustements à – j'ai mis entre guillemets – «l'œuvre», moins haute parce qu'elle cache une vue, moins lourde parce qu'elle compacte indûment les sols. Les audiences permettent ainsi, enfin c'est ce que je crois, au promoteur de limiter l'impact négatif de son projet sur les citoyens qui résident dans ces lieux ou y circulent.

Les audiences lui permettront aussi, grâce au concours des évaluations environnementales, de minimiser les impacts négatifs du projet sur l'environnement. Les audiences ne peuvent pas amener le promoteur à lui faire changer la nature de son projet qui, elle, découle de sa mission et de son expertise.

Bien que je reconnaisse l'importance de la mission de la CCNQ de mettre en valeur la capitale et ce, au profit de tous les Québécois, bien que je reconnaisse que ce projet d'intégration de terrains qui seraient autrement contaminés, que ce projet d'embellissement du secteur et de requalification du boulevard Champlain s'inscrit dans cette mission, je ne peux cautionner que ce projet se réalise à ce que je considère le détriment de la capacité des citoyens de Québec et de ceux de la région de faire face à leur avenir.

Je considère que la superficie de terrain du littoral impliquée dans le projet en question et les 70 M \$ de deniers publics nécessaires à la réalisation de son projet seraient mal investis. Je suis d'avis que les citoyens de Québec ne peuvent se permettre de s'offrir une «sculpture» – entre guillemets – de cette envergure et à ce prix.

Les efforts et les ressources des citoyens de Québec doivent être tout entiers voués à relever les importants défis qui les attendent au cours des prochaines années. Par respect pour les citoyens de Québec et pour ceux de la région, un projet de l'envergure de celui de la Promenade Samuel-De Champlain devrait être, à mon avis, conçu comme un levier permettant de relever ce défi.

Je me consacre donc plutôt à démontrer, dans le cadre du mémoire que j'ai déjà présenté à la commission du BAPE ainsi que dans les annexes que je lui ai fait parvenir et celles qui sont encore à venir ce qui suit :

Que l'aménagement paysager et non le service aux citoyens constitue la principale expertise de la CCNQ;

Que le projet de la Promenade Samuel-De Champlain tel que mis de l'avant par le promoteur est un projet d'aménagement paysager, si on exclut la piste cyclable et la promenade

piétonnière qui ne sont pas exclusifs à ce projet et ne sont donc pas l'assise non plus de son originalité;

540 Que ce projet est, dans les faits, un parc et est donc un service aux citoyens;

545 Que la CCNQ n'a pas fait la démonstration qu'elle avait la compétence, ni l'intérêt, ni la volonté de déroger à sa mission pour prendre en compte les besoins des citoyens locaux et régionaux ainsi que les impératifs de développement de la région mis de l'avant par les experts en cette matière.

550 Je démontre, dans mon mémoire et ses annexes, ce à quoi pourrait ressembler un projet qui tienne compte, à la fois, des besoins des citoyens locaux, régionaux et provinciaux, des impératifs de développement de la région ainsi que du mandat de la CCNQ de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée de manière à offrir un symbole de rassemblement de tous les citoyens du Québec;

555 Que ledit projet de développement de la CCNQ n'est pas planifié dans une perspective de développement durable;

Qu'il n'est pas équitable envers les populations locales, régionales aussi bien que provinciales et qu'il compromet l'avenir des populations locales et régionales.

560 Je vous démontre, dans mon mémoire, ainsi ce qui donne lieu à mon sentiment de me faire déposséder de mon fleuve et de mon avenir en tant que citoyenne. Je vous prie donc d'agir afin de redonner le fleuve aux Québécois de la ville, de la région, tout autant qu'à ceux de la province, ainsi de contribuer à ce que nous demeurions en mesure de nous préparer un bel avenir.

565 Je demande donc à la commission du BAPE d'intercéder auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en mon nom, mais au bénéfice des citoyens de Québec, de la ville et de la région, eu égard à la mission et à l'engagement de son Ministère à faire du développement durable et ce, afin que la réalisation du projet de la Promenade Samuel-De Champlain ne compromette pas la qualité de vie et l'avenir des citoyens de Québec.

575 En ce sens, je demande au Ministère de conférer aux experts reconnus en service aux citoyens, notamment la Ville de Québec, et en développement régional, notamment la Communauté métropolitaine de Québec, et aux élus qui président aux destinés de ces organismes au nom des citoyens l'autorité de veiller à la planification et à la réalisation d'un projet de parc conforme aux principes de développement durable, conjointement avec la Commission de la Capitale nationale. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Merci, madame Martel.

585 Vous venez de mentionner que, d'après vous, le projet pourrait compromette la qualité de vie des citoyens et donc ne pas représenter le développement durable. Je me demandais est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de votre préoccupation, comment le projet pourrait nuire à la qualité de vie?

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

590 Le projet, quant à moi, ne maximise pas l'utilisation des ressources dont il dispose, donc la superficie du terrain et les argents pour répondre aux besoins des citoyens et... des citoyens locaux, là, localement et régionalement.

595 La Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec ont une planification stratégique qui identifie des enjeux à relever pour assurer une qualité de vie comparable à celle qu'on a maintenant pour dans... en 2020. Et si le promoteur ne prend pas en considération ces objectifs-là et certains concernent – ces objectifs –... ces orientations-là, certains concernent la Promenade... le littoral, si le promoteur ne les prend pas en considération, il fait donc un usage non maximal des ressources.

600 Si le promoteur... le promoteur, à l'heure actuelle, ne travaille essentiellement que pour les citoyens de l'ensemble du Québec, c'est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec et il n'est redevable qu'à l'ensemble des citoyens et non ceux de Québec et de la région de Québec.

605 Il ne prend pas en compte les besoins des gens d'ici dans leur planification. J'aimerais attirer votre attention sur l'annexe 3 qui dit que... – j'ai clarifié les objectifs du promoteur, ça a été une tâche ardue qui m'a pris plusieurs jours et on voit, dans ces objectifs-là, qu'il n'y a pas de planification d'utilisation des espaces comme en fait mention la dame avant moi. Il n'y a pas une... on ne prévoit pas un maximum d'équipements pour un maximum d'usages, pourtant ce serait... c'est dans les priorités de la Ville de Québec de le faire et, ce faisant, il ne fait qu'un projet d'aménagement paysager à travers lequel on circule.

**LE PRÉSIDENT :**

615 Merci. Vous avez parlé de la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine, comment vous voyez leur rôle différemment?

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

620 Différemment? Ah, qu'à l'heure actuelle?

**LE PRÉSIDENT :**

625 Oui.



**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

630 Dans le document que je vous ai cité tout à l'heure, le rapport du Bureau de la  
consultation de... le rapport de 2001, les auteurs, dans leur analyse, soulèvent le fait que la  
Communauté métropolitaine de Québec serait mieux placée pour gérer un tel projet, étant donné  
son mandat régional de développement et...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

635 Madame Martel, si je me rappelle bien...

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

640 Oui?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

645 ... ledit rapport disait ça, mais disait aussi que compte tenu des fusions et de la  
réorganisation, il suggérait en attendant que ça soit la Commission de la Capitale nationale...

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

650 En attendant, en 2005 c'est fait.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

... qui prenne la tête de...

655 **Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

En attendant.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

660 En attendant.

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

665 En attendant. Maintenant on est en 2005 et ce que je vois c'est que, moi, je ne remarque  
pas que la CCNQ a pris en considération les commentaires de ces commissaires-là – je pense  
qu'on peut les appeler des commissaires – à l'effet qu'on souhaitait qu'on redonne... qu'on  
maximise les activités, les activités de plein air, tout ce que je vous ai dit au début. Et donc, que  
le promoteur ne prend pas sérieusement en considération les besoins des gens de la localité, il  
670 n'en a pas non plus le mandat. Le mandat revient à la Ville de Québec et la CMQ.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que j'ai compris donc que vous voyez la Ville de Québec et la Communauté...

675

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

Oui, tout à fait.

680

**LE PRÉSIDENT :**

... métropolitaine comme maître d'œuvre du projet?

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

685

Conjointement avec la CCNQ, ils ont des expertises complémentaires.

Et d'ailleurs, la CCNQ, dans un document que j'ai consulté – mon doux, vous avez mes références aussi déposées – est assez floue quant à sa vision du développement durable, mais spécifie qu'il va travailler en respectant les expertises et les juridictions de ses partenaires. Et dans ce cas-ci, je crois qu'il devrait travailler en partenariat réel avec ces deux entités-là qui sont bien mieux placées que le promoteur pour faire de la planification d'usage d'un parc.

690

**LE PRÉSIDENT :**

695

Merci. Monsieur Haemmerli, d'autres questions?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

700

Une petite, bien, qui ne sera peut-être pas si petite que ça. Ce qu'on a lu, nous, avant ce soir, c'est votre mémoire et l'annexe 3 dans laquelle vous faites une analyse des objectifs et vous arrivez aux conclusions que vous nous avez présentées, bon. Vous nous dites : «Le promoteur ne tient pas compte des besoins de la population locale.»

705

Alors, je ne sais pas si dans les autres documents déposés ou à déposer vous avez ce que j'appellerais une liste d'épicerie ou en tout cas une liste de ce qu'il faudrait qu'on fasse, indépendamment des compétences et des attributions, pour maximiser ou tenir compte des besoins de ce que vous appelez la population locale et régionale. Est-ce que vous pouvez peut-être nous faire un énoncé de ce que vous voyez?

710

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

De mémoire, c'est difficile. Moi, je me suis référée au DPAD puis à la planification stratégique de la CMQ.

715

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Alors, on va peut-être juste préciser pour le bénéfice de la salle que c'est le Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville ou de la Communauté...

720

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

De la Ville de Québec.

725

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

... – de la Ville de Québec, O.K.

730

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

De la Ville de Québec.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

735

Excusez-moi.

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

740

C'est très clair et puis c'est d'ailleurs assez visible que ce sont des experts de la planification des services aux citoyens. De vous le dire de mémoire, ce serait difficile; par contre, je peux ajouter dans ce que je me suis préparée à vous remettre, spécifiquement identifier... faire ressortir ce qui était déjà là. J'ai identifié quelques pistes d'actions, là, oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

745

D'accord. Merci, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Merci, madame Martel.

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

Merci.

755

**LE PRÉSIDENT :**

Le prochain intervenant pour Accès Saint-Laurent–Beauport, monsieur Daniel Guay. Oui, vous allez vous présenter, je crois que vous êtes trois.

760

**M. DANIEL GUAY :**

765 Oui oui, tout à fait. Alors, mon nom est Daniel Guay, je suis président d'Accès Saint-Laurent. Je vous présente aussi Yvan Robitaille, mon collègue, vice-président de notre organisation et aussi quelques membres de mon conseil d'administration qui est Jean Cloutier qui est derrière moi ainsi que André Houle, juste derrière, deuxième rangée et Chantal Dionne.

770 Alors, on est tous des citoyens engagés pour la mise en valeur du fleuve et pour introduire le sujet de notre mémoire, justement on veut vous faire connaître ce que c'est Accès Saint-Laurent Beauport.

775 C'est donc un regroupement de citoyens et d'organismes qui a pour mission de redonner le fleuve aux citoyens du côté de Beauport, donc de la Baie de Beauport jusqu'aux chutes Montmorency.

On veut donc profiter de tout le potentiel évidemment du fleuve Saint-Laurent qui est là, des berges et de tout le potentiel de revitalisation qu'on a à faire avec le fleuve, le patrimoine bâti qui est là.

780 Donc, vous avez sûrement entendu parler de la revitalisation du secteur Sainte-Anne-D'Estimauville, alors on veut justement qu'avec le fleuve, on puisse mettre en valeur ce secteur-là qui a un potentiel incommensurable. Alors, justement on veut beaucoup sensibiliser la population, les acteurs politiques pour mettre en valeur tout ce beau secteur là de Beauport.

785 Évidemment, le secteur de la Promenade Samuel-De Champlain nous intéresse beaucoup puisque, finalement, on considère les citoyens de Québec très chanceux d'avoir un beau projet comme cela. Alors, évidemment pour un beau projet de cette nature-là, il faut faire ça pour les gens, il faut amener les gens sur le bord du fleuve, il faut amener les gens à faire des activités, que ce soit des activités sociales, éducatives et sportives, plein air. Alors, c'est un peu  
790 ce qu'on considère, là, comme grande vision de ça.

Et il faut évidemment, avec l'hiver à Québec, bien il faut faire des activités quatre saisons, ce qui est très important, mais il faut aussi beaucoup écouter les gens. Donc, votre approche de consultation aujourd'hui est très profitable justement pour entendre tout ce que les gens ont à  
795 dire là-dessus.

Alors, évidemment en écoutant les gens on peut bonifier toujours tous les projets. Alors, justement on voudrait vous faire part, là, de notre vision de ce beau projet là qu'est la Promenade Samuel-De Champlain. Alors, sans tarder, je laisse la parole à Yvan Robitaille.

800 **M. YVAN ROBITAILLE :**

805 Mesdames, messieurs. Je ne me présenterai pas comme un spécialiste ou encore un universitaire, mais beaucoup plus comme un utilisateur du Saint-Laurent depuis de nombreuses, nombreuses années. J'ai vu évoluer le fleuve étant donné mon grand âge et c'est à ce titre surtout que je suis présent ici devant vous pour vous faire part de nos préoccupations.

810 Et notre préoccupation principale, c'est surtout que ces aménagements-là servent aux gens. Évidemment servent aux gens dans le respect de l'environnement, de la flore et de la faune.

815 Je ne vous ferai pas la lecture du document qu'on vous a soumis, mais je vais en faire ressortir les points essentiels. Comme le disait mon collègue Daniel, on veut que ces aménagements-là s'adressent surtout aux personnes et c'est pour cette raison-là qu'on aimerait qu'on pense à des aménagements qui puissent... d'activités sportives, d'activités de contemplation, d'activités culturelles puissent servir aux personnes.

820 Évidemment, on pourrait énumérer une liste d'épicerie, comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Commissaire, c'est le patin, c'est la promenade, c'est le vélo, c'est des activités hivernales. On pense que tout ça c'est fort valable.

825 Les activités de baignade, il y a été un temps où la Commission de la Capitale, dans un des premiers projets qu'ils nous avaient présenté, avait même pensé à aménager des plages, on ne croit pas que c'est un endroit propice à l'aménagement de plages, peut-être contact avec l'eau, mais vraiment minimal.

830 On pense que les plages ou s'il y avait une plage à développer, on devrait aller plutôt du côté de la Baie de Beauport, du côté du secteur est, mais ça, ce sera dans une autre étape, peut-être qu'on se reverra dans quelques années.

835 Il y a aussi le fait qu'au Québec on a quatre saisons très bien marquées, très différenciées, dont une saison qui va s'amorcer bientôt, la saison hivernale et il faudrait que aussi on prévoie des activités pour cette saison-là, outre le ski de fond, outre la promenade, de la marche puis peut-être d'autres choses auxquelles on ne pense pas, il y a une activité traditionnelle qui a cours sur le Saint-Laurent l'hiver : les courses de canot de glace. Il y a plusieurs compétitions et ces gens-là sont obligés, bon, d'aller un petit peu n'importe où. Ça pourrait être un élément à intégrer au projet d'aménagement, d'avoir une petite anse où on pourrait mettre les barques à l'eau.

840 Qui dit aussi quatre saisons bien marquées dit besoin de gîtes, besoin d'aires où les gens pourront s'abriter parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'à cause de notre climat, même pendant l'été, c'est toujours bon d'avoir un abri, c'est toujours bon d'avoir un lieu où on puisse se détendre, se reposer, s'abriter et pourquoi pas ajouter une autre dimension, ajouter peut-être une dimension commerciale, une dimension mercantile.

845 Là, évidemment on ne veut pas s'avancer trop loin parce qu'on ne voudrait pas que ça devienne un Disney Land ou encore des fronts de mer comme on en voit à l'Américaine, style Malibu Beach, mais plutôt un ou deux endroits aménagés où, pourquoi pas, il ne pourrait pas y avoir un commerce... un commerce de restauration, commerce de location de certains équipements. On... en tout cas, dans notre démarche, on pense que ce serait quelque chose qui serait aussi assez important.

855 Pour résumer, donc on voudrait que le fleuve revienne aux citoyens, mais surtout qu'on en fasse une utilisation la plus intensive – en fait toujours dans le respect, là, de l'environnement puis dans la spécificité des lieux – une utilisation la plus intensive possible.

860 La mise en valeur et la conservation des espaces verts et des espaces bleus, le développement de percées visuelles pour la mise en valeur des paysages, le littoral est un lieu privilégié pour toute la communauté locale et pour les touristes, un environnement de qualité pour les êtres humains, pour la faune aquatique et pour la végétation qui y est associée.

865 Cette vision de développement durable est, à notre avis, essentielle pour assurer le succès à long terme de tout projet d'aménagement dans une zone aussi sensible que celle des rives du Saint-Laurent.

870 On voudrait aussi remercier les promoteurs de nous avoir permis de se présenter et de présenter notre vision des choses. Évidemment, ce ne sont pas tous les projets qui touchent le fleuve où les promoteurs ont cette sensibilité-là de vouloir connaître l'avis des citoyens. Et surtout on espère que dans un avenir rapproché, ou la Commission de la Capitale ou encore la Ville de Québec iront du côté du secteur est et on pourra se présenter devant vous à nouveau avec de nouvelles idées et là, on est beaucoup plus dans le domaine qu'on connaît depuis fort longtemps.

875 Si vous avez des questions à nous poser, mes collègues et moi sommes disposés à y répondre. Et je voudrais vous poser une question : est-ce que la salle peut nous poser aussi des questions, messieurs les commissaires, ou si ce n'est pas prévu à cet effet-là? Ah! parce que tout à l'heure j'aurais aimé poser aux intervenants qui sont venus quelques questions. Alors...

880 **M. ANDRÉ HOULE :**

C'est une bonne question!

**LE PRÉSIDENT :**

885 Merci. Non, ce soir c'est pour les présentations des opinions puis je crois que c'est mieux que ça reste...

**M. YVAN ROBITAILLE :**

890 Ah oui. Non non, ça va, je ne suis pas familier avec le processus.

**LE PRÉSIDENT :**

895 Vous avez parlé de peut-être quelques items qui pourront être considérés comme ajouts au projet.

**M. YVAN ROBITAILLE :**

Oui.

900

**LE PRÉSIDENT :**

Il y avait la possibilité de restauration, mais à part de ça, c'est plutôt des activités, je pense...

905

**M. YVAN ROBITAILLE :**

Oui.

910

**LE PRÉSIDENT :**

... parce que le projet c'est plutôt un projet, jusqu'à maintenant au moins, physique...

**M. YVAN ROBITAILLE :**

915

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

920

... si vous voulez et vous parlez d'activités. Comment vous voyez le lien entre les activités proposées et le projet lui-même comme projet physique?

**M. YVAN ROBITAILLE :**

925

Vous voulez dire le lien, comment on ferait les aménagements ou comment...?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, justement.

930

**M. YVAN ROBITAILLE :**

935

Bien, il me semble que c'est relativement facile. Prenons, par exemple, le cas du canot de glace pour l'hiver, là, j'ai pris ça comme exemple, il me semble que c'est assez facile d'aménager une aire de mise à l'eau, par exemple, pour des esquifs. L'intervenante qui est passée devant nous, bon, j'aurais aimé qu'elle élabore peut-être un petit peu plus, là, sur... quand vous avez posé la question : «C'est quoi la liste d'épicerie?»

940

Bien, il pourrait peut-être y avoir des accès à l'eau pour des activités de pêche, par exemple. Moi, quand j'étais gamin, je passais et mes étés et mes automnes et même le printemps, au grand malheur de mes parents, je ne veux pas dire qu'on devrait ramener cette

activité-là, mais celle de sauter sur les glaces, là, qui est extrêmement dangereuse, mais il reste que... il reste qu'on pourrait, par exemple, avoir une petite anse qui serait réservée à la mise à l'eau de canots l'hiver, à la mise à l'eau d'esquifs légers pendant l'été.

945

Et là, quand on parle de voile, ce n'est pas de la voile à gros gabarit, ça pourrait être de la voile à petit gabarit. Quoique, encore là, ce n'est pas l'endroit nécessairement le plus approprié pour faire de la voile, mais mise d'esquifs à l'eau, par exemple. Et ça, ça ne demanderait pas de grosses modifications au projet, à notre avis.

950

**M. DANIEL GUAY :**

Puis pour rajouter finalement, il faut penser à concevoir le projet de façon extensible aussi pour permettre peut-être des choses qui pourraient se rajouter. Tout à l'heure, on parlait de la perception de gens qui disaient : «Bien, la promenade, est-ce que ça va être un parc ou ça va être plus?» Bien, souvent un parc, lorsqu'il commence à faire noir, tout le monde quitte puis il ne se passe plus rien aussi. Alors, des fois il y a du vandalisme, des fois il y a toutes sortes de choses qu'on ne désire pas.

955

960

Alors, il faut que les rives du fleuve soient animées puis qu'on essaie de prolonger l'expérience des gens et c'est pour ça qu'on parlait d'activités commerciales, comme des cafés, des restaurants pour qu'on puisse faire profiter du fleuve.

965

Parce que la vue sur le fleuve, même si les intempéries sont agressantes pour les gens, si on les protégeait à l'intérieur par un chalet de service, on est capable de prolonger l'expérience des gens qui vont avoir passé une belle journée en plein air, mais par la suite, un peu comme dans un chalet de ski ou à la montagne, les gens se réunissent au chalet de ski puis poursuivent leur expérience puis ça devient, à ce moment-là, une expérience plus sociale où les gens vont parler de leur aventure puis ils vont parler de choses agréables finalement.

970

Donc, c'est un élément important qui nous préoccupe pour... puis je voyais aussi dans les médias qu'on parlait de la question de création d'emplois. Donc, quand on fait des parcs, bien il n'y a pas de création d'emplois, mais il faut penser aussi, là, à une extension possible éventuelle pour qu'on crée de l'emploi et qu'on fasse de l'animation autour du récréotouristique.

975

Donc, vraiment qu'il y ait des retombées, les gens consomment, les gens poursuivent leur expérience sur le bord du fleuve toute la journée et reviennent fréquemment. Alors, c'est là que ça devient créateur d'emplois puis c'est intéressant pour les gens. Ça combine la qualité de vie et le développement économique en même temps et la conservation du milieu environnemental.

980

**M. JEAN CLOUTIER :**

Pardon. Jean Cloutier, vice-président d'Accès Saint-Laurent-Beauport. Pour répondre à votre question, il y a un très grand géographe qui, à un moment donné, dans un des films documentaires que j'ai réalisés, mentionnait ceci, et qui pourrait peut-être amener une nouvelle infrastructure ou améliorer les infrastructures proposées par le promoteur. Beaucoup de gens ici

985



990 dans la salle connaissent sûrement le grand géographe émérite Louis-Edmond Hamelin et il me  
disait dans le documentaire «Vivre avec l'hiver», à la suite du Sommet mondial de la nordicité qui  
cherchait des activités à faire l'hiver et à proposer et, selon ce grand géographe, la plus belle  
activité qui existe à Québec, le plus grand spectacle son et lumière gratuit, c'est l'observation du  
glaciel.

995 Le mot «glaciel» est un mot inventé par monsieur Hamelin lui-même qui est un grand  
linguiste qui a inventé plusieurs mots dont le mot «nordicité» lui-même et ce mot glaciel lui a été  
inspiré puisqu'il demeure tout près, monsieur Hamelin, à Sillery, et il aime bien marcher le long  
du fleuve et moi, dans mon film, on le voit marcher le long du fleuve et nous montrer, nous parler  
de ce beau spectacle qu'est le glaciel.

1000 Le mot «glaciel» veut dire – et c'est un mot, je ne pense pas qu'il existe encore en  
anglais, il faudrait demander à monsieur Hamelin qui le traduise pour nos touristes et nos  
concitoyens de langue anglophone, de Sillery, entre autres – le glaciel c'est le phénomène de la  
glace flottante sur un cours d'eau, d'eau douce.

1005 Et je ne sais pas si dans la salle ici les gens ont déjà été au printemps, le long du fleuve,  
entendre ces glaces se confronter, entendre ces glaces et cette lumière à travers le soleil, c'est  
un des plus beaux spectacles.

1010 Alors, quand on parle justement d'utiliser ces infrastructures pour montrer le plus beau  
spectacle qui existe à Québec, gratuit j'entends bien, il faudrait peut-être penser à avoir une  
espèce de quai qui va en avant et qui puisse permettre qu'on s'approche du son qu'on entend de  
ces glaces qui se frottent entre elles lors du printemps.

1015 Alors, peut-être qu'on pourrait avoir une partie ou utiliser ce mot glaciel qui a été inventé  
le long du fleuve, le long même de cette promenade-là, c'est ce qu'on voit, c'est ce spectacle-là  
qu'on voit qui a inspiré monsieur Hamelin à inventer ce mot pour nous. Alors, j'espère qu'on va  
en tenir compte et qu'on puisse avoir peut-être un jour un quai Louis-Edmond Hamelin qui nous  
rappelle que ce mot a été inventé à Québec.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli, une question?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1025 Oui. Mais peut-être juste un petit élément, là, dans les composantes du projet, il y a  
effectivement prévu une rampe pour les canots à glace puis un endroit pour la mise à l'eau des  
kayaks.

1030 Moi, j'aimerais revenir, vous parlez d'utilisation intensive des rives puis vous parlez aussi  
de mise en valeur puis de conservation des espaces verts et bleus, bon. De votre expérience  
dans la Baie de Beauport, puisque vous nous dites que vous connaissez moins le tronçon,

j'aimerais ça que vous élaboriez un petit peu puis que vous nous parliez si vous aviez des expériences parce que c'est comme un peu contradictoire, là, conserver les espaces et utiliser les rives de façon intensive. Avez-vous des choses à nous dire à ce sujet-là?

1035

**M. YVAN ROBITAILLE :**

Oui, bien c'est ça, quand on dit «de façon intensive», c'est un petit peu la quadrature du cercle à savoir qu'on peut sembler être en opposition. En fait, ce qu'on veut dire, c'est que quand on aura pris toutes les précautions pour préserver les espaces verts, les espaces bleus pour la faune tant aquatique, faune... et les végétaux, il faut maximiser l'utilisation par les gens par des activités, tout simplement ça. Des activités à faire et non seulement être contemplatif le long du Saint-Laurent.

1040

Parce que ça, des aires de contemplation, si on va un petit peu plus loin, de l'autre côté du pont, il y a une très belle promenade où j'ai passé mon enfance qu'on appelait à l'époque la Crescent Beach qui s'appelle maintenant la plage Jacques-Cartier, mieux connue sous le nom de plage de madame Boucher, mais il n'y a pas aucune activité qu'on peut faire là autrement que la promenade et la contemplation.

1045

1050

Alors, on voudrait que ce soit un peu plus que ça. Est-ce que ça répond à votre question?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1055

Oui oui, est-ce que vous allez jusqu'à la baignade, est-ce que... quoique vous aviez dit que ce n'est pas la place idéale?

**M. YVAN ROBITAILLE :**

1060

Bien, c'est que pour faire de la baignade le long du Saint-Laurent dans ce segment-là parce que vous savez, c'est l'endroit où l'estuaire est le plus étroit, donc des courants très très forts, il n'y a pas de sédimentation possible pour avoir une plage, à moins de construire un quai. Si vous refaites le quai de Sillery, si vous refaites le quai qu'on retrouvait à peu près en face... à la plage Garneau, vous allez avoir de la sédimentation.

1065

Il y avait seulement une petite anse qu'on appelait – voyons – au Foulon, où là il y avait une accumulation de sable de façon naturelle, mais autrement que ça, il fallait avoir un quai pour avoir... puis là, bien le quai n'étant pas prévu, sauf le quai Irving, mais...

1070

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Une petite dernière peut-être, étant donné que le dossier, ça fait quand même un certain temps qu'il se produit de la consultation publique et notamment, il y en a eu une en 2000 lors de laquelle l'Association pour la sauvegarde de la Baie de Beauport a présenté un mémoire, à

1075

l'époque, est-ce qu'il y a un lien avec votre groupe qui s'appelle Accès Saint-Laurent–Beauport et est-ce que...

**M. YVAN ROBITAILLE :**

1080

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1085

... on peut reprendre finalement les éléments qui figuraient dans ce mémoire-là comme étant une position que vous continuez à défendre?

**M. YVAN ROBITAILLE :**

1090

Voilà.

**M. DANIEL GUAY :**

1095

Tout à fait, oui. Nous autres, on existe depuis 20 ans puis initialement, on était... on avait le nom de l'Association pour la sauvegarde de la Baie de Beauport, on réagissait au projet d'extension du Port de Québec à ce moment-là.

Alors maintenant, comme on vous l'a dit, notre mission c'est de redonner le fleuve et de contribuer à la revitalisation de l'axe D'Estimauville–Sainte-Anne.

1100

Donc, on a un beau projet pour la population et c'est comme ça qu'on a dit on va devenir Accès Saint-Laurent–Beauport avec notre beau projet qui est tout le sud de Beauport qu'on veut revitaliser, dont l'autoroute Dufferin-Montmorency qu'on veut transformer aussi, rendre le fleuve accessible par la Baie de Beauport. Alors, c'est dans ce contexte-là que nos deux organisations se rejoignent, on est les mêmes acteurs principalement.

1105

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Merci.

1110

**M. JEAN CLOUTIER :**

En terminant, pour être clairs, on aimerait bien que le Port de Québec fasse appel à vos services pour faire ce beau travail que vous faites pour la Promenade à la Baie de Beauport. Alors, je ne sais pas si vous connaissez monsieur Ross Gaudreault, mais...

1115

**M. DANIEL GUAY :**

La Baie de Beauport et aux trois fenêtres sur le fleuve aussi que le gouvernement fédéral a annoncées parce qu'il y a la Pointe à Carcy, il y a l'anse Brown et la Baie de Beauport. Donc,

1120

je pense que le processus de consultation auquel on assiste aujourd'hui devrait être appliqué intégralement avec le gouvernement fédéral et le Port de Québec. Une petite *plug!*

**LE PRÉSIDENT :**

1125

Merci de votre intervention.

**LE PRÉSIDENT :**

1130

Le prochain intervenant, c'est le Groupe Océan inc., monsieur Régis Cauchon.

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1135

Bonsoir, messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Cauchon.

1140

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1145

Je pourrais me permettre, au départ, une suggestion à ces messieurs qui veulent observer le glacial, de prendre le traversier entre Québec et Lévis de temps à autre, et s'ils sont chanceux, une panne de moteur pourrait leur permettre d'observer le phénomène jusqu'à Montmagny. Pardon!

1150

Je n'ai pas la prétention de vous présenter ce soir un mémoire, c'est beaucoup plus un *laïus*, c'est assez bref et ça ne fait état que des préoccupations à caractère économique que les usagers du Port de Québec entretiennent, non pas face à ce projet mais à l'égard de ce projet.

**«Autant comme fournisseur des services...»**

**(Lecture du mémoire)**

1155

**«... et du secteur maritime et portuaire.»**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1160

Merci, monsieur Cauchon. Vous avez parlé des impacts qui peuvent être perçus comme négatifs. Vous avez parlé, par exemple, du fait que le ralentissement de la circulation pourrait nuire à vos activités.

1165

**M. RÉGIS CAUCHON :**

Ralentissement, peut-être pas, c'est la fluidité.

**LE PRÉSIDENT :**

1170

La fluidité plutôt. D'accord. Et où est-ce que vous voyez la contrainte?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1175

La cohabitation entre les cyclistes, parce qu'une piste cyclable ne sert... les pistes cyclables ne servent pas strictement à des cyclistes, la discipline qui y règne n'est pas nécessairement exemplaire, il y a plein de monde qui se promène avec des poussettes ou des skis, de toutes sortes d'attirails, de mettre en parallèle la circulation de camions lourds et ces gens-là, ça peut m'apparaître dangereux si les périmètres utilisés par les touristes ou ceux qui se servent de ces aires à des fins récréatives ne sont pas bien délimités.

1180

On n'a pas d'objection, par exemple, au projet d'amélioration du bassin Louise, le périmètre va être aménagé de façon beaucoup plus belle qu'il est aujourd'hui, mais ça ne représente pas de danger parce qu'il n'y a aucun lien entre les gens qui fréquentent ces sites-là et les activités commerciales. Donc, par contre, sur le boulevard Champlain, ça peut être très problématique.

1185

**LE PRÉSIDENT :**

1190

Même s'il y a une piste cyclable qui est séparée de la route, disons, par des glissoires et par des arbres, parce que c'est complètement séparé, c'est parallèle;...

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1195

Oui. Si c'est comme ça...

**LE PRÉSIDENT :**

1200

... il y a des intersections où il y aura des feux qui permettent aux gens de passer sécuritairement. Si tous ces éléments sont bien conçus, est-ce que vous voyez toujours un risque?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1205

Je ne vois pas de problèmes. C'est un avis à la prudence et à la réflexion. Si la cohabitation est possible, on n'a aucun problème. Ce qu'on craint, c'est de voir le boulevard Champlain graduellement envahi par plus d'utilisateurs qui ne sont pas au courant des problèmes commerciaux ou des impératifs commerciaux et de l'accessibilité au port que nous permet le boulevard Champlain.

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

1215 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1220 Pour rester dans la circulation, vous nous dites que la réduction de la vitesse maximale, la diminution de la largeur des voies puis l'installation de giratoires ne serait pas des éléments de solution. Alors, vous me voyez venir avec mes grands pieds : ce serait quoi des éléments de solution pour vous?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1225 Déjà le boulevard Champlain, par le fait que la falaise s'affaisse à certains endroits, il y a des variations à l'égard du nombre de voies de circulation. Les rétrécissements de la voie sont déjà assez difficiles à prévoir. Les solutions... les alternatives... les carrefours giratoires, ça m'apparaît très problématique, ça ralentit la fluidité de façon extraordinaire. On n'a qu'à voir sur le boulevard Sainte-Anne. Il est plus sécuritaire, peut-être, au niveau de la circulation automobile mais sur le boulevard Sainte-Anne, il n'y a pas de cyclistes, il n'y a pas ce genre de cohabitation-là.

1230

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

1235

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1240 Un carrefour giratoire, ça prend de la place, monsieur, si on veut y faire tourner, en fonction des rayons de braquage qu'utilisent les camions de 53 pieds et davantage, ça prend quelque chose de costaud.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1245 Mais même si le ministère des Transports vous dit qu'ils vont être conçus en fonction de ces gabarits-là?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

Ah, s'ils me le disent, il n'y a pas de problèmes.

1250

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Vous parlez aussi, à un moment donné, là, vous dites, bon, bien, ça prend des raisons suffisantes pour justifier le démantèlement ou le changement de vocation. Qu'est-ce qui,

1255 dans le projet, vous... qu'est-ce que vous craignez à l'égard du démantèlement ou d'un changement de vocation sur le site du Port de Québec?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1260 Bien, c'est un peu des craintes d'envahissement, comme je vous le soulignais tantôt. Le long du boulevard Champlain, c'est une zone où il n'y a pas beaucoup d'habitations, c'était des usines... dans l'anse au Foulon, il y a encore des activités portuaires fort importantes qui le sont moins qu'antérieurement parce que le Port de Québec a perdu du trafic de denrées générales, mais ce secteur-là tend à se revitaliser par des vracs solides, par différents projets pareils comme 1265 Raglan, comme Voisey's Bay, ça va servir de plate-forme d'approvisionnement pour ces sites industriels là.

Donc, c'est évident qu'étant donné ces nouveaux trafics qui vont arriver dans le Port de Québec à l'avantage de la région, il sera difficile de se servir de ces zones-là à des fins 1270 touristiques ou à des fins récréatives.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1275 Récréatives. Enfin, vous terminez en mentionnant la contribution des utilisateurs du port au projet. Vous voyez ça comment?

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1280 Bien, on est toujours disponibles à des fins de consultation. Je ne suis pas seul, je représente ici seulement que le Groupe Océan. Le Port de Québec va faire des représentations, Bunge également, les autres utilisateurs. Le groupe Océan est un exploitant de remorqueurs portuaires. On effectue aussi, au Port de Québec, de la réparation navale à flot, on effectue du transbordement de pilote. On est beaucoup moins touché par ce projet-là que ne peut l'être, par exemple, Bunge ou Daishowa ou ces compagnies qui exportent et qui utilisent davantage que 1285 nous le faisons le mode maritime... le mode routier. Le mode maritime, seul, ça n'existe pas. On pourrait retourner aux brouettes, là, mais ce ne serait pas terrible.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1290 Dites-nous donc, personne ne nous l'a dit encore ou on n'a pas cherché à le savoir, peut-être que ça a passé, le Port de Québec, en termes d'importance économique dans la région, en termes d'emploi, pouvez-vous juste nous...

**M. RÉGIS CAUCHON :**

1295 Je vais laisser le Port de Québec sur ça.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1300 D'accord. Parfait. Merci.

**M. RÉGIS CAUCHON :**

Merci.

1305

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous reviendrons. Merci.

1310

**20 h 31 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE**

**20 h 48 – REPRISE DE L'AUDIENCE**

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Bonsoir, tout le monde. On reprend. S'il vous plaît. Le prochain intervenant, c'est la compagnie Bunge. Je ne sais pas qui les représente ce soir.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1320

C'est Conrad Desnoyers.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Desnoyers.

1325

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1330 Pour Bunge. Je dois vous dire, pour débiter, que nous ne nous objectons pas du tout au projet de la Promenade Samuel-De Champlain, c'est au niveau circulation, vous comprendrez, et je pense qu'on en a déjà fait état puis on va continuer à en faire état, je pense, dans la journée qui va suivre demain.

**«Bunge du Canada limitée opère...»**

1335

**(Lecture du mémoire)**

**«... au niveau du boulevard Champlain sera maintenu.»**

1340 Nos inquiétudes – juste une petite note en passant – en l'an 2000, la vitesse qui était proposée dans le temps était de 70 kilomètres et on avait un carrefour giratoire. Maintenant, cinq ans plus tard, on est à 60 kilomètres, deux carrefours giratoires. Demain, où on en sera? C'est la question.

**LE PRÉSIDENT :**



1345

Merci.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1350

C'est bien.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ne vous sauvez pas, on a des questions.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Non, nous avons des questions. D'abord, vous avez parlé de l'importance du boulevard Champlain. Est-ce que vous avez un choix de route?

1360

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1365

Il y en a des choix de routes mais pelleter dans les autres territoires, comme on semble vouloir le faire ou le dire, bien souvent, le boulevard Charest vient d'être aménagé encore, rapetissé puis ralenti. Vous n'avez qu'à prendre ces boulevards-là, que ce soit le boulevard de la Capitale ou le boulevard Charest, dans la journée, dans le jour et vous allez voir, à un moment donné, la différence qu'il y a avec le boulevard Champlain.

1370

Au niveau du transport, le temps c'est de l'argent, on se comprend là-dessus. C'est déjà difficile pour les transporteurs de s'en tirer dans ce domaine-là. Vous comprendrez que qui va payer à l'autre bout, c'est le client.

1375

Puis pour nous autres, on se bat depuis longtemps, on doit se battre quotidiennement pour essayer de survivre au niveau local. On ne peut pas prévoir ce qui s'en vient au... je parle dans le futur au niveau local non plus. Donc, on ne peut pas... je dois répondre à votre question et dire oui, il y en a d'autres chemins à prendre, mais aussitôt qu'on va prendre d'autres chemins, c'est qu'il y a une perte énorme pour notre clientèle et nous-mêmes.

1380

Le boulevard Champlain a été fait en fonction de se rendre au pont le plus rapidement possible. Donc, si on envoie dans des zones où est-ce qu'il y a du logement, je pense que ce n'est peut-être pas la bonne chose à faire non plus. Les personnes qui vont aller sur le boulevard Champlain sur la promenade, c'est des personnes qui viennent d'ailleurs. Donc, vous me comprendrez qu'à un moment donné, pelleter dans le territoire des autres, c'est facile.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez calculé le coût des délais?

1390 Par exemple, si j'imaginai que ça prend... après tout, on parle d'une longueur de... où  
on va réduire la vitesse, qui n'est probablement pas plus que 3 kilomètres, si on la réduit à  
10 kilomètres à l'heure, donc c'est 3 kilomètres qu'il faut rouler 10 kilomètres moins vite, ce n'est  
pas beaucoup de temps. Est-ce qu'il y a une valeur associée avec ça?

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1395 Bien, c'est l'ensemble qui en fait, à un moment donné, qu'on se réduit. J'ai dit tantôt, à un  
moment donné, que chaque intervention qu'il y a, à un moment donné, de la municipalité ou  
autre, c'est qu'on s'en fait couper un petit peu, à un moment donné, jusqu'à temps que,  
finalement, ce ne sera plus acceptable. C'est ça la problématique.

1400 Je vous ai dit tantôt que, il y a cinq ans, on était à 70 kilomètres/heure, il y avait deux  
carrefours giratoires. Cinq ans plus tard, on a une baisse au niveau de la vitesse et il y a deux  
carrefours giratoires. Lorsqu'on va faire une autre partie du boulevard Champlain, allons-nous  
établir d'autres carrefours giratoires?

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

1410 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

J'aimerais juste être sûr qu'on comprend le projet de la même façon. Ils sont où, vos  
deux carrefours giratoires? Parce qu'il y en avait un puis il a été changé de place.

1415 **M. CONRAD DESNOYERS :**

Bien, dans ce que j'ai vu ou ce que j'ai entendu parler, il y en avait un à la côte Ross et  
l'autre, à la côte de l'Église.

1420 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

C'est ça. Bien, il a disparu en bas de la côte Ross.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1425 Depuis quand?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1430 Depuis... la partie qui nous a été présentée au mois de novembre où il a été fait état que  
ce giratoire-là s'en allait en bas de la côte de l'Église.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1435 Bon. Il y en a un de moins, c'est déjà mieux.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1440 C'est tout.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

C'est beau?

1445 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci, Monsieur.

**M. CONRAD DESNOYERS :**

1450 Merci, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Merci. Le prochain intervenant, c'est la Société d'histoire de Sillery, madame Odette Mercier. Madame Mercier, bonsoir.

**Mme ODETTE MERCIER :**

1460 Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

**«L'audience publique de la Promenade...»**

**(Lecture d'extraits du mémoire)**

1465 **«... et ont apprécié l'ensemble urbain architectural.»**

On espère que de plus en plus de citoyens puissent avoir l'opportunité de visionner le panorama de nos rives.

1470 **«La Société a pour mission...»**

**(Lecture d'extraits du mémoire)**

1475 **«... premier hôpital au Canada.»**

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste deux minutes si vous voulez terminer, dans les quinze, d'accord?

1480

**Mme ODETTE MERCIER :**

O.K.

1485

**«Le fleuve Saint-Laurent est...»**

**(Lecture d'extraits du mémoire)**

**«... monsieur Thomas Mulcair.»**

1490

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Merci, madame Mercier. Vous avez mentionné, vers la fin, un site archéologique que vous voudriez que ça voie le jour... la lumière de... donc, je présume que vous voulez dire que ce soit excavé et...

**Mme ODETTE MERCIER :**

1500

Pas nécessairement excavé...

**LE PRÉSIDENT :**

1505

Pas nécessairement?

**Mme ODETTE MERCIER :**

... au moins souligné.

1510

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1515

**Mme ODETTE MERCIER :**

Que le site soit souligné, que le lieu existe puis de mettre en valeur la présence puis l'importance, là, que c'est ici dans... sur le territoire de la promenade où a été construit le premier hôpital.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

1525 Vous avez donc parlé de plusieurs activités qu'on peut faire sur le site et il y a eu quelques recommandations comme les placards puis tout ça qu'on peut faire, mais est-ce que, autres que ça, il y a des travaux physiques qui devront être incorporés dans les travaux du promoteur afin de faciliter ces activités?

**Mme ODETTE MERCIER :**

1530 Il n'y a pas de gros... étant donné que le promoteur avait déjà souligné la présence de sentiers puis d'un accès à partir du quai Irving puis plus près vers la berge, ce qu'on suggère, c'est surtout des éléments de mise en valeur. Ça fait que c'est surtout, peut-être, panneaux d'interprétation ou de personnes qui vont conseiller des endroits ou à leur terrain ou les haltes repos qu'ils font le long de la promenade, il pourrait y avoir justement des panneaux d'information  
1535 qui soient situés. Mais ça n'exige aucun développement de grosse infrastructure.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

1540

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, madame Mercier, vous nous avez dit, à quelque part dans le mémoire, qu'il y a plusieurs questions qui sont restées sans réponse au sujet des jardins. Alors, mise à part la plaque commémorative dont vous nous avez parlé, qu'est-ce que vous y verriez, vous?

1545

**Mme ODETTE MERCIER :**

Bon. On voyait aussi la présence des armoiries des différentes... des anciennes villes qui pourraient être intégrées aux jardins ou dans les éléments structuraux. Souvent, ils parlaient de sculptures puis d'aménagement structural mais on ne savait pas trop à ce qu'ils avaient pensé ou proposé, eux, à faire.

1550

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1555

D'accord. Il y a aussi un endroit, dans votre mémoire, où vous nous dites que les trois joueurs, la Commission de la Capitale nationale, la Ville et le ministère des Transports doivent se partager les responsabilités en une même ligne directrice. Qu'est-ce que vous voulez dire? Je ne suis pas sûr de vous comprendre comme il faut.

1560

**Mme ODETTE MERCIER :**

O.K. C'est parce que pendant la séance d'information, quelqu'un avait posé des questions sur les responsabilités de la Ville puis les trois organismes avaient de l'air à se décharger de leurs responsabilités sur les trois. Mais si c'est une responsabilité partagée, bien, il devrait y avoir un porte-parole ou un exécutif parmi les trois qui soit choisi, représentant le consortium des trois.

1565

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1570

Et ce serait qui, d'après vous?

**Mme ODETTE MERCIER :**

1575

Bien, normalement, ce serait la Commission de la Capitale vu que c'est eux...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1580

O.K.

**Mme ODETTE MERCIER :**

1585

... qui militent le projet. C'est certain qu'il faut qu'ils travaillent en collaboration avec les propriétaires des terrains qu'ils aménagent.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1590

O.K. Vous insistez aussi, à plusieurs reprises, sur l'importance puis la préservation des paysages. Concrètement, est-ce qu'il y en a plus particulièrement qui vous préoccupent le long du fleuve dans le tronçon vraiment auxquels vous accordez de l'importance puis que vous voudriez voir protégés avant tout le reste?

**Mme ODETTE MERCIER :**

1595

On a surtout le pied de la falaise, tout le long de la falaise puis les sites privilégiés à l'entrée du boisé Irving, puis aussi la pointe à Puisseaux.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1600

D'accord. Puis, en plus, vous nous offrez une perspective intéressante parce qu'on parle souvent des paysages depuis la ferme, mais vous nous avez mentionné une excursion en bateau puis la possibilité de voir ça de façon... depuis le fleuve. Est-ce que ça, ça recoupe ce que vous venez de nous dire pour les paysages ou vous avez d'autres...

1605

**Mme ODETTE MERCIER :**

Oui, ça recoupe. Et aussi, vous parliez de la possibilité d'un autre promoteur au niveau d'une navette, mais ça permettrait aux gens aussi de voir le paysage du fleuve.

1610

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci madame. C'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Une dernière question qui est liée aux responsabilités des partenaires dans le projet. Vous parlez de plusieurs activités d'interprétation puis de mise en valeur de l'histoire, qui est-ce que vous voyez comme organisateur ou responsable de ces activités?

1620

**Mme ODETTE MERCIER :**

1625

Bien, ça peut être des sociétés qui sont impliquées soit au niveau du patrimoine naturel, qui sont des sociétés d'horticulture ou la mise en valeur des arbres ou des sociétés au niveau de la société de l'histoire qui est la Société d'histoire de Sillery puis la Société d'histoire de Sainte-Foy aussi qui sont influencées puis de même, la Maison des Jésuites qui a déjà un circuit qui a été implanté à proximité du parc, il n'est pas dans le parc mais très à proximité du parc, pourrait aussi desservir des activités ponctuelles durant la période saisonnière, durant l'été ou à l'automne.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Mercier.

1635

**LE PRÉSIDENT :**

Prochain intervenant, madame Marguerite Delisle.

1640

**Mme MARGARET F. DELISLE :**

Alors, messieurs, bonsoir. Je suis ici à titre de citoyenne de la grande région de Québec mais surtout d'ex-mairesse de Sillery. J'ai eu le bonheur d'être à la barre de la Ville de 1985 à 1994, à une époque où toute l'histoire et le patrimoine prenaient beaucoup d'importance... tout le patrimoine, pardon, et toute l'histoire prenaient beaucoup d'importance au Québec et plus particulièrement chez nous, dans la grande région.

1645

Je viens en appui à la Société d'histoire sur un point en particulier. Non pas que je ne sois pas d'accord avec tout ce qui s'est dit de la part de madame Mercier, mais je viens en appui surtout sur le fait d'avoir une place consacrée à notre fondateur qui est Noël Brulart de Sillery, et je m'explique.

1650

En 1956, si ma mémoire m'est fidèle, il y a un buste qui a été installé devant l'ancien hôtel de ville, à Sillery, et qui commémorait justement la fondation de Sillery par monsieur Noël Brulart de Sillery qui était au milieu du XVII<sup>e</sup> Siècle, au tout début du XVII<sup>e</sup> Siècle puis au milieu du XVII<sup>e</sup> Siècle, qui était commandeur de Sillery, Sillery en France, évidemment, et chevalier de Malte.

1655

C'était un homme qui avait une fortune assez importante, c'était un homme excessivement religieux et qui a décidé de donner une partie de sa fortune – je résume assez

rapidement – donner une partie de sa fortune aux Pères jésuites mais il y avait une condition d'associée à ça, il fallait venir évangéliser, enfin, installer une mission, ce qu'on appelle... ce qui est connu comme étant la Mission Saint-Joseph à Sillery où est presque... où se trouve aujourd'hui la Maison des Jésuites qui a été restaurée depuis plusieurs années et qui est un monument historique et qui est visitée par plusieurs personnes. Donc, c'est sur ces lieux-là que s'est installée cette Mission Saint-Joseph.

Monsieur Brulart, Noël Brulart de Sillery, n'a jamais mis les pieds en terre d'Amérique mais il est quand même responsable de la fondation de Sillery, Québec; Sillery, Canada. En 1987, nous avons célébré le 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de ce qu'on appelle... je ne parlerai pas de l'érection civile, mais du Sillery que l'on connaît aujourd'hui, et il y a des liens qui se sont tissés avec une petite commune en France qui s'appelle Sillery, France, à à peu près dix minutes à l'est de Reims.

Il y avait d'ailleurs eu une première tentative de jumelage avec cette même commune en 1956 mais, pour toutes sortes de raisons, ça a plus ou moins fonctionné, mais depuis 1987 il y a de nombreux compatriotes qui traversent l'Atlantique à la fois en provenance de Sillery, France, ou de gens qui partent en voyage et qui s'en vont... qui partent de chez nous et qui vont visiter des concitoyens là-bas.

Si j'ai pris la peine de venir vous parler, Monsieur le Président et Monsieur le Commissaire et mesdames, c'est que je considère important qu'on puisse avoir une place qui commémore cette histoire.

On a vécu ces dernières années une fusion qui est en train de se concrétiser et ça ne veut pas dire par contre qu'il faille perdre... mettre le couvercle sur notre histoire, sur nos antécédents, sur notre patrimoine. Nous sommes une société jeune par rapport à ce qu'on voit en Europe, donc on est en encore à nos premiers balbutiements quant à la protection de notre patrimoine.

Et, pour moi, d'avoir une place qui commémore, justement, cette fondation de Sillery, avoir une place qu'on pourrait baptiser la place Noël-Brulart-de-Sillery, avec évidemment ce que ça peut comporter de connaissances, de transfert de connaissances à tous ceux et celles qui pourraient visiter ce secteur-là, permettrait aussi de mieux faire connaître ce qu'était Sillery et ce qui est toujours Sillery. C'est une ville qui a été très choyée en termes de patrimoine.

Vous le savez peut-être, au milieu du XIX<sup>e</sup> Siècle, madame Mercier en a parlé tout à l'heure, Sillery a connu une période d'industrialisation excessivement importante. Il y a des riches marchands anglais qui sont venus s'installer ici, à Sillery, lors du blocus continental, le blocus de Napoléon, et l'Angleterre évidemment s'est retournée vers ses colonies et il y a eu construction de navires de bois ici pendant près de 50 ans.

Et donc, il y a un patrimoine anglophone, écossais, irlandais, il y a un patrimoine francophone également, ce qui a fait que Sillery a connu des périodes très riches en termes d'histoire.



1705 Il y a aussi, on a toujours été très fiers, j'ai toujours utilisé et d'autres le font également, le premier hôpital au Canada, évidemment, l'hôpital auquel faisait référence madame Mercier tout à l'heure. Il y a évidemment la Maison des Jésuites, il y a Cataract qui est au-dessus de la falaise et qui devra, je l'espère bien – petit commentaire personnel en passant parce que c'est dans mon comté – certainement revivre et retrouver ses beaux atours et ses beaux jours.

1710 Alors je plaide, ce soir, pour que vous puissiez certainement acquiescer à la demande de vous assurer qu'il y ait une place pour cette histoire qui est importante. Et vous savez, il y a une proposition de la Société d'histoire à l'effet, bon, que d'autres municipalités, les anciennes municipalités pourraient y voir leurs armoiries, moi je trouverais ça extraordinaire parce qu'il n'y a pas de place réellement pour... en tout cas actuellement, là, dans la grande région de Québec, 1715 où on peut retrouver ce patrimoine-là, et chacune des villes, finalement, avait son propre patrimoine.

Donc je trouve que c'est important et Sillery a célébré, comme je l'ai dit tout à l'heure, 350 ans d'existence il y a 20 ans maintenant, près de 20 ans, donc je pense que c'est important, là, 1720 de pouvoir s'assurer que ça se fasse.

J'aurais un petit différend avec madame Mercier, je suis désolée, madame Mercier, mais pour ce qui est des fouilles archéologiques, moi personnellement je crois qu'on devrait peut-être fouiller, aller voir qu'est-ce qu'on peut retrouver sous la terre, là où on a évidemment érigé le 1725 premier hôpital. Vous le savez sans doute, lorsque le boulevard Champlain a été construit, il y a eu des fouilles archéologiques, il y a de nombreux artefacts qui ont été trouvés et qu'on a retrouvé d'ailleurs et qu'on retrouve encore à la Maison des Jésuites, alors ça pourrait être intéressant de... je suis certaine qu'on trouverait plein de choses, là, à cet endroit-là.

1730 Alors c'était le message que je voulais vous porter, en espérant qu'on puisse retrouver, dans le cadre des fêtes du 400<sup>e</sup>, cette place publique qui nous permettrait de retrouver ces racines qui sont très importantes, et je pense que c'est pour nos jeunes aussi puis ceux qui nous suivent, là, et nos petits-enfants. Il faut leur apprendre cette histoire-là. Elle est très jeune puis il faut s'en soucier. Merci.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce qu'il y a un site que vous auriez préféré pour...

1740

**Mme MARGARET F. DELISLE :**

Bien, écoutez, la Société d'histoire en a proposé un, moi je vous avoue bien franchement que je suis tellement heureuse qu'ils l'aient proposé parce que, vous savez, le buste existe, là. Il était devant l'ancien hôtel de ville qui est devenu la bibliothèque Charles-Blais. C'est tout récent, 1745 ça fait un an.

1750 Et lorsque la Ville de Québec a décidé de... et le gouvernement du Québec a investi dans la rénovation de l'hôtel de ville, de l'ancien hôtel de ville de Sillery pour y accueillir sa nouvelle bibliothèque, le buste n'avait plus vraiment sa place parce que la Ville de Québec a choisi de faire une grande place, qui est magnifique d'ailleurs et qui a un rôle à jouer.

1755 On a déplacé le buste et on l'a mis devant ce qu'on appelle le Service des loisirs à Sillery, mais qui est sur une rue peu passante. Moi, je dis toujours que si jamais le feu prenait dans cette bâtisse-là, bien, le buste serait sur un terrain qui ne dit absolument rien.

Alors j'ai beaucoup poussé, je vous avoue, et je ne pouvais pas ne pas venir ce soir appuyer leur demande parce que je suis une de celles qui les a, je pense, convaincus, puisqu'on faisait la Promenade Samuel-De Champlain, qu'on puisse y installer le buste.

1760 Il y a beaucoup de gens qui pourraient y passer, on n'est pas loin de la Maison des Jésuites. Le site proposé par la Société d'histoire me convient très bien. Je pense que l'important c'est qu'on l'installe, ce buste-là, et que les gens sachent qui était Noël Brulart de Sillery, qu'on ait une plaque commémorative.

1765 On peut trouver des mécènes, vous savez, sûrement, pour contribuer. Alors moi, je suis très heureuse de... si vous acceptez cette proposition, je serais très heureuse.

**LE PRÉSIDENT :**

1770 Merci. Monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1775 Oui, madame Delisle, on va revenir à votre idée de ne pas perdre ses racines, puis du patrimoine, puis les anciennes villes.

1780 La commission peut bien faire les recommandations qu'elle veut au ministre, toutefois il me semble que c'est lorsque le projet va se réaliser concrètement qu'il va falloir prendre des actions. Avez-vous des suggestions à faire? Je ne sais pas, un comité, une façon d'amener la contribution des différentes villes ou des sociétés d'histoire à l'élaboration de cette composante du projet là?

**Mme MARGARET F. DELISLE :**

1785 Écoutez, il y a des gens qui ne demandent que ça. Il y a plusieurs sociétés d'histoire dans la région de Québec, ces gens-là seraient certainement très intéressés à être mis à contribution. Il pourrait y avoir un sous-comité de formé.

1790 Vous avez des gens qui ont œuvré depuis longtemps à l'intérieur de divers comités dans les anciennes villes. Vous avez des hommes et des femmes dont la réputation n'est plus à faire et qui certainement seraient très intéressés à contribuer.

1795           Moi, je pense que de leur demander de faire partie d'un comité de réflexion, et il pourrait y  
avoir, je ne sais pas... on avait chacun... chacun avait ses armoiries, chaque ville avait ses  
armoiries, et je pense que c'est important de conserver ça à quelque part puis c'est intéressant  
de penser que, dans le cadre du 400<sup>e</sup>, cette place-là pourrait exister, et ça permettrait aussi, je  
pense, de panser quelques blessures.

1800           **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. En parlant de «panser», je vais juste finir avec un commentaire. Je devrais  
m'en abstenir, mais ce n'est pas...

1805           **Mme MARGARET F. DELISLE :**

«Panser» avec un «a».

1810           **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, j'ai compris.

1815           **Mme MARGARET F. DELISLE :**

O.K.

1820           **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non non, mais vous avez parlé d'un différend avec madame Mercier, je pense qu'elle va  
être très heureuse de votre proposition, elle avait une demande minimale, vous faites juste  
monter le seuil.

1825           **Mme MARGARET F. DELISLE :**

Ah! Bon. Non non non...

1830           **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça ne doit pas être un différend!

1835           **Mme MARGARET F. DELISLE :**

Non non, j'espère que non.

1835           **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Voilà!

**Mme MARGARET F. DELISLE :**

1840 Mais ce serait intéressant qu'on puisse... tant qu'à faire quelque chose, tant qu'à y travailler, aussi bien aller fouiller.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1845 Merci, madame.

**Mme MARGARET F. DELISLE :**

1850 Merci, c'est gentil de m'avoir écoutée. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Delisle.

1855 **Mme MARGARET F. DELISLE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Et le dernier intervenant qui était prévu ce soir, c'est le Comité Zip de Québec et de Chaudière Appalaches. On attendait madame Hassein-Bey mais je crois qu'elle est partie. Est-ce que monsieur Larouche est dans la salle? Non plus? Bon, parce que c'est lui qui avait demandé, qui était troisième sur la liste, mais s'il n'est pas arrivé, on va clore la session pour ce soir.

1865

Nous revenons demain à 14 h, demain après-midi, et il y aura le sujet des impacts du boulevard sur le réseau d'égouts de la Ville, les changements et les émissaires, toute la question des débordements des émissaires, et nous aurons à ce moment-là la Ville de Québec qui a déposé une étude que vous allez trouver sur notre site Web ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et la Commission de la Capitale nationale.

1870

Et, s'il y a des questions suite à leurs discussions, vous serez les bienvenus à poser des questions. Merci et bonne nuit!

1875

**21 h 33 – FIN DE L'AUDIENCE**

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1880

---

Line Perreault, s.o.